RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 33003
Numéro SIREN : 998 670 210
Nom ou dénomination : EXCOR

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 140471

*SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : **EXCOR***

*CAPITAL SOCIAL : **38.112,25 €uros***

*SIEGE SOCIAL : **39 Rue Roger Girodit 94140 ALFORTVILLE***

SIRET 998 670 210 00041

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2022

Le Dix Octobre Deux Mille Vingt Deux à 14 heures.

L'associé unique de la SARL **"EXCOR"** au capital de **38.112,25 €UROS** s'est réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation qui lui a été faite par le gérant Monsieur Judah LUGASSY.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Judah LUGASSY.

EST PRESENT

- SARL HOLDING LUG'ASS représentée par son gérant Monsieur Judah LUGASSY	propriétaire de	200 Parts
	Soit au total	200 Parts

sur les 200 parts sociales représentant le capital.

Le président constate en conséquence que l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Démission d'un co-gérant
- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Au cours de cet échange de vues, l'associé unique obtient toutes explications sur les questions à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de **Monsieur Simon ASSOR,** né le 1er août 1980 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant à 45, avenue des Ternes 75017 PARIS**,** de son poste de cogérant de la société.

L'associé unique lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion et plus généralement de l'exercice de son mandat et le remercie pour les services rendus à la société.

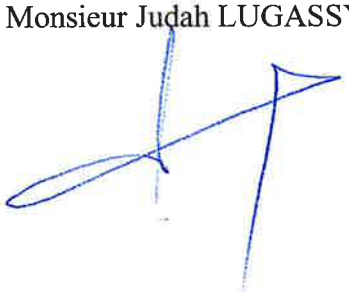
DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et autres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

P/ SARL HOLDING LUG'ASS
Monsieur Judah LUGASSY



Monsieur Judah LUGASSY

